

Appendix
(A.)
No IV.

22nd Janr.

dred and ninety-five pounds on the first day of May next. The said Benoit Roy hath engaged to deliver the work on the fifteenth November, 1818. The first instalment is paid to the said Benoit Roy, and the work is begun.

Mr. Borgia submitted to the Commissioners whether a Ferry Scow might not be a proper thing on the rivière Verte, and another on the rivière des Trois Pistoles. The opinion of the Commissioners is, that it is neither practicable, nor would it be useful to have a Ferry Scow over these rivers, in-as-much as at high water no scow could cross by reason of the strength of the current: and, that at low water, the depth would be insufficient; but that bridges would be highly useful.

Mr. Borgia submitted also, whether the opening of a path for travelling on horseback between Petit Metis and the river Ristigouche, ought not to be recommended.

The opinion of the Commissioners is, that the proposed road from Metis to Baie des Chaleurs, might be of great public utility.

The Commissioners have received a letter dated at Rivière Ouelle on the 9th of August, 1817, signed by the Right Reverend the Lord Bishop of Salde, by Pierre Casgrain, esq. L. Letellier, esq. Notary, and divers other principal inhabitants of the rivière Ouelle, to the number of twenty-one, praying the erection of a bridge over the rivière Ouelle, about one league and a half from the draw-bridge near the banal mill of the said parish, to cost three hundred and fifty pounds currency or thereabouts.

Having purposely visited and inspected the spot, we consider the bridge prayed for, as not of general utility. We do, however, think it would facilitate travelling from parish to parish by way of the concessions, as also travelling from rivière Ouelle to the banal mill of the said seigneurie.

Agreeably to the 6th section of the Internal Communication Act, we have obtained from the Grand Voyer of the district of Quebec, an account of the expense incurred in opening a road from Rimousky to Trois Pistoles, stating a balance of thirty-seven pounds twelve shillings and six pence currency.

Upon examining the said account, we have acquitted and discharged the said Grand Voyer from the said monies, he having affirmed an oath before a Justice of the Peace that the several sums charged in the said account had really been applied to the said road from Rimousky to Trois Pistoles.

We have yet remaining to be done certain repairs to the road from the river north east of Bic to Rimousky, amounting to twenty pounds currency, or thereabouts, for the making of which repairs we have the sanction of His Excellency the Governor in Chief, but we have been prevented by the lateness of the season from effecting the same this fall.—In the course of June next, the thing will be done.

A. TRUDEL,
A. FRASER,
P. SIROIS, } Commissioners.

RIVER DU LOUP, 3d JANUARY, 1818.

No. V.

26th Janr.

To the Honorable the KNIGHTS, CITIZENS, and BURGESSES of the House of Assembly of the Province of LOWER-CANADA, in Parliament assembled:

May it please your Honours,

WE, the undersigned, Commissioners for the Internal Improvements for the County of St. Maurice, and part of Hampshire, humbly report to your honourable House—

That, in virtue of the powers vested in us, by the Commission derived from His Excellency the Governor in Chief, we have executed Contracts for the following works, for the amelioration and improvement of the Internal Communications, viz:

1st. With Antoine Lemere, of the parish of Maskinongé, for opening, cleaning, and enlarging the *Rigolet*, or outlet of the river Maskinongé, and for improving its navigation; for which objects, the sum of fifty-five pounds currency has been appropriated.

2d. With William Hardie, of the town of Three-Rivers, for re-opening, improving, and perfecting a section of the old road, commencing about half a mile below the Ferry-house, at the cape Magdeleine, side of the river St. Maurice, and terminating near the house of one Gignac, distance about two miles; for which specific purpose, the sum of forty-five pounds per mile, is to be paid.

3d. With the before-mentioned William Hardie, for improving the communication from the village of St. Genevieve, leading to the village and church of Champlain, and thence to the county town, erecting a solid bridge of timber over the river Champlain, levelling certain inaccessible or difficult hills, as designated fully in the contract, for the entire sum of one hundred and fifteen pounds currency.

4th. With the before mentioned William Hardie, for levelling and ameliorating the difficult and almost inaccessible roads on the banks of the St. Maurice, at the ferry, for the sum of thirty-four pounds.

5th. A Contract is now offering to the public, for the laying out a new street, or road, leading from the vicinity of the new prison, in the town of Three-Rivers, to the old highway, near the ferry of the St. Maurice, for which desirable object, we are of opinion that the sum of one hundred pounds will be found adequate.

Finally, out of the total sum of money appropriated for this District, that of five hundred pounds has been issued, by warrant of His Excellency the Governor in Chief, to our order, whereof two hundred pounds is still remaining undrawn for; in the hands of the Receiver-General; of the three hundred pounds actually drawn and received, we have paid to Antoine Lemere, the sum of fifty-five pounds in full for his contract; and to William Hardie, for one half or moiety of his different undertakings, the sum of one hundred and nineteen pounds, to our late associate B. P. Wagner, who has obtained permission to retire from the Commission, the sum of nineteen pounds fifteen shillings and three-pence, for his contingent accounts, as per account transmitted to the Civil Secretary.

Thus leaving in our hands one hundred and six pounds, four shillings and ninepence.

Appendice.
(A.)
No. IV.

22nd Janr.

Roy s'est obligé à livrer ledit Chemin le 15 Novembre 1818.—Le premier paiement a été fait audit Benoit Roy, et l'ouvrage est commencé.

Mr. Borgia a soumis aux Commissaires, si un Bac sur la Rivière Verte et un autre sur la Rivière des Trois Pistoles, ne seroit pas une chose recommandable.

Les Commissaires sont d'avis qu'il n'est ni praticable ni utile de mettre des Bacs sur lesdites Rivières, parceque dans les hautes eaux le Bac ne pourroit pas traverser à cause de la force du courant, et que dans les eaux basses il y auroit pas assez de profondeur, mais que des Ponts seroient d'une grande utilité.

Mr. Borgia a aussi demandé s'il ne seroit pas à propos de faire un Chemin pour aller à cheval entre le petit Métis et la Rivière Ristigouche.

L'opinion des Commissaires est que le Chemin proposé depuis le Métis à la Baie des Chaleurs seroit d'une grande utilité.

Les Commissaires ont reçu une lettre datée de la Rivière Ouelle le 8 Août 1817, signé de sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Salde, de Pierre Casgrain, Ecuyer, de L. Letellier, Ecuyer, Notaire, et de plusieurs Notables de la Rivière Ouelle, au nombre de vingt et une personnes, demandant l'érection d'un Pont sur la Rivière Ouelle, aux environs d'une lieue et demie du Pont Levis et près du Moulin Banal de ladite Paroisse, et dont les frais seroient d'environ £350 courant.

Après nous être exprès transportés sur les lieux et avoir examiné la place et le local des lieux, nous ne considérons point le Pont demandé comme d'utilité générale, mais cependant il faciliteroit les voyageurs qui passent par les Concessions pour aller d'une Paroisse à une autre, et aussi ceux qui vont au Moulin Banal de ladite Seigneurie de la Rivière Ouelle.

Conformément à la sixième Clause de l'Acte pour les Communications Intérieures, nous avons reçu du Grand Voyer du District de Québec, le compte des dépenses faites pour ouvrir un Chemin de Communication depuis Rimouski aux Trois Pistoles, avec une Balance de £37 12 6 courant.

Après avoir examiné ledit Compte, nous avons déchargé ledit Grand Voyer desdits argens, après qu'il eut attesté sous serment devant un Juge de Paix, que tous les argens et sommes portés dans ledit Compte avoient été employés audit Chemin depuis Rimouski aux Trois Pistoles.

Il nous reste à faire faire une Réparation dans le Chemin depuis la Rivière du Nord-Est du Bic à Rimouski d'environ £20 courant, que nous sommes autorisés par Son Excellence le Gouverneur en Chef à faire faire, mais la saison ne nous a point permis de l'exécuter cette automne; le tout sera fait dans le courant de Juin prochain.

AUG. TRUDEL,
ALEX. FRASER, } Commissaires.
PIERRE SIROIS.

Rivière du Loup, le 3 Janvier 1818.

Aux Honorables Chevaliers Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas Canada, assemblés en Parlement.

QU'IL PLAISE A VOS HONNEURS,

NOUS les Soussignés Commissaires des Communications Intérieures pour le Comté de St. Maurice et partie de celui d'Hampshire faisons humblement rapport à cette Honorable Chambre.

Qu'en vertu des pouvoirs à nous remis par une Commission reçue de Son Excellence le Gouverneur en Chef, nous avons passé des Contrats pour les ouvrages suivants étant pour l'amélioration des Communications Intérieures, savoir:

1^o. Avec Antoine Lemere de la Paroisse de Maskinongé pour ouvrir, nettoyer et élargir le rigolet ou décharge de la Rivière Maskinongé et pour en améliorer la Navigation pour lesquels objets il a été approprié la somme de cinquante cinq livres courant.

2^o. Avec William Hardie de la Ville des Trois-Rivières pour ouvrir de nouveau, améliorer et rendre parfaite cette partie du vieux chemin, prenant à environ un demi mile au dessous de la Maison de la Traverse située au Cap La Magdeleine du côté de la Rivière St. Maurice et finissant près de la Maison d'un nommé Gignac, distance d'environ deux miles, pour lequel objet la somme de quarante cinq livres par mille doit être payée.

3^o. Avec le susdit William Hardie pour améliorer la Communication, à prendre du Village de Sainte Genevieve qui conduit au Village et à l'Eglise de Champlain et de là à la Ville du Comté, pour ériger un Pont solide en bois, sur ladite Rivière Champlain, pour niveller certaines côtes dangereuses et impraticables ainsi que désigné par le contrat la somme de cent quinze livres courant.

4^o. Avec le susdit William Hardie pour niveller et améliorer les chemins dangereux et presque impraticables sur les bords de la Rivière St. Maurice près du passage la somme de trente-quatre livres courant.

5^o Il est maintenant offert au public un Contrat pour tracer et ouvrir un nouveau chemin ou rue à prendre aux environs de la nouvelle Prison dans la Ville des Trois-Rivières jusqu'au grand chemin près la traverse de la Rivière St. Maurice, et nous sommes d'opinion que la somme de cent livres sera suffisante pour remplir cet objet.

Finalement sur la somme totale d'argent appropriée pour l'usage de ce District celle de cinq cents livres nous a été payée par un Warrant de Son Excellence le Gouverneur en Chef, ce qui laisse une somme de deux cents livres (pour laquelle nous n'avons point tiré) entre les mains du Receveur Général. Nous avons payé sur la somme de trois cents livres reçue et pour laquelle il a été tiré, celle de cinquante cinq livres à Antoine Lemere pour le montant en entier de son Contrat et à William Hardie pour une moitié de ses différentes entreprises celle de cent dix-neuf livres à notre ci-devant associé B. P. Wagner qui a obtenu permission de se retirer de la Commission, celle de dix-neuf livres, quinze chelins et trois deniers pour le montant de ses comptes contingents, suivant les comptes transmis au Secrétaire Civil; ce qui laisse entre nos mains une Balance de cent six livres quatre chelins et neuf deniers courant.

No. V.

26th Janr.